

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 18 septembre 2012, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant quorum.

Est absent M. le conseiller Denis Laître.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Quatre (4) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Remerciements aux membres du conseil pour l'implantation d'un panneau d'arrêt sur le chemin Larocque.
- Demande d'information sur l'application de la réglementation relative au stationnement des véhicules récréatifs en façade des résidences.

2012-09-460 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 18 septembre 2012.

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 septembre 2012, tel que préparé, à savoir :

1. **RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AOÛT 2012**
5. **DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Vente du lot 4 516 273 situé dans le parc industriel et portuaire Perron

6. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 6.1 Nomination au poste de commis à la bibliothèque, bibliothèque Armand-Frappier, au Service récréatif et communautaire
- 6.2 Nomination au poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics
- 6.3 Nomination d'un procureur pour l'arbitrage des griefs 2012-05 et 2012-06 déposés par le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield
- 6.4 Ratification d'embauche et de départ de personnel pour la période du 16 août au 7 septembre 2012

7. SERVICE DU GREFFE

- 7.1 Cession d'une servitude sur les parties de lots 3 247 370, 3 247 368, 4 574 405 et 4 573 022 situés dans le secteur de la rue Notre-Dame en faveur de la Société en commandite Gaz Métro
- 7.2 Lecture de la lettre de réponse du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relative à une plainte concernant le Règlement 207 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2011

8. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE

- 8.1 Approbation de la liste de comptes numéro 167 totalisant 7 275 248,56 \$ et de la liste de chèques annulés numéro 46
- 8.2 Approbation des critères de sélection pour les services professionnels pour l'audit des états financiers
- 8.3 Dépôt du rapport budgétaire au 10 septembre 2012

9. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

- 9.1 Autorisations diverses au Comité logement de Valleyfield pour la Nuit des sans-abris
- 9.2 Nomination d'un représentant au conseil d'administration du Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield
- 9.3 Octroi d'une bourse à François Marceau à titre de soutien financier à l'élite sportive
- 9.4 Octroi d'une bourse à Philippe Poirier à titre de soutien financier à l'élite sportive

10. SERVICE DE L'INGÉNIERIE

- 10.1 Approbation de services professionnels d'ingénierie additionnels dans le cadre de l'aménagement routier du boulevard Mgr-Langlois, du parc d'affaires Arthur-Miron et de rues adjacentes
- 10.2 Approbation de travaux additionnels dans le cadre des travaux de réaménagement des rues Victoria, Victoria Est, Hébert et Alphonse-Desjardins et d'aménagement de l'Ancien canal de Beauharnois
- 10.3 Autorisation de signature d'une convention et/ou entente de contribution avec Hydro-Québec dans le cadre du projet de construction des infrastructures municipales de l'Écoparc industriel de Salaberry-de-Valleyfield
- 10.4 Demandes d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour les projets de rénovation de conduites des rues Salaberry, Saint-Thomas et Nicholson et du boulevard du Havre

11. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS

- 11.1 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du futur 562, rue Saint-Jean-Baptiste afin d'autoriser la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée et réponse à cette demande

12. APPELS D'OFFRES

- 12.1 Appel d'offres 2012-30 : travaux de drainage au parc Delpha-Sauvé

13. INVITATIONS À SOUMISSIONNER

- 13.1 Invitation à soumissionner 2012-ING-23 : fourniture de végétaux pour le réaménagement des rues Victoria, Victoria Est, Hébert et Alphonse-Desjardins et l'aménagement de l'Ancien canal de Beauharnois

13.2 Invitation à soumissionner 2012-ING-24 : prolongement du réseau d'aqueduc du boulevard Mgr-Langlois et de la rue Lyrette

13.3 Invitation à soumissionner 2012-SRC-25 : conciergerie de l'édifice Jacques-Viau

13.4 Invitation à soumissionner 2012-SRC-26 : conciergerie du centre Garneau

14. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

14.1 Dispense de lecture et adoption du Règlement 243 pour autoriser la conclusion d'une convention relative aux garanties exigibles de promoteurs concernant un projet de développement commercial d'une partie du secteur du boulevard Mgr-Langlois

15. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

15.1 Dispense de lecture et adoption du Règlement 246 décrétant la construction du poste de la Sûreté du Québec ainsi qu'un emprunt de 10 361 234 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

16. RÈGLEMENTS D'URBANISME

16.1 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 148 concernant le plan d'urbanisme afin d'y annexer un programme particulier d'urbanisme du secteur Saint-Eugène

16.2 Dispense de lecture et adoption du projet de règlement 148-02 modifiant le Règlement 148 concernant le plan d'urbanisme afin d'y annexer le programme particulier d'urbanisme du secteur Saint-Eugène

17. DIVERS

17.1 Autorisation de dépenses au conseiller Robert Savard afin d'assister à une formation sur la direction générale d'une municipalité

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ

2012-09-461

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AOÛT 2012

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2012 est déposé devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil le 13 septembre 2012;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2012, selon sa teneur.

ADOPTÉ

2012-09-462

VENTE DU LOT 4 516 273 SITUÉ DANS LE PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON

VU la demande d'acquisition du lot 4 516 273 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé dans le parc industriel et portuaire Perron, formulée par la compagnie L'enseigne Jacques Daoust inc.;

ATTENDU QUE l'acquéreur s'engage à signer une promesse d'achat et à déposer un montant représentant 10 % du prix offert à titre de dépôt et la différence lors de la signature de l'acte de vente;

ATTENDU QU'il revient à l'acquéreur d'effectuer à ses frais toutes les analyses de sol nécessaires à la réalisation de son projet;

VU la recommandation du directeur du développement économique d'autoriser la vente dudit lot;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de vendre à la compagnie L'enseigne Jacques Daoust inc. le lot 4 516 273 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé dans le parc industriel et portuaire Perron, d'une superficie d'environ 2485 mètres carrés, afin d'y construire un bâtiment dans un délai de 16 mois suivant la signature de l'acte de vente, pour la somme approximative de 18 725 \$ ou 7,54 \$ le mètre carré, taxes en sus, le cas échéant, et devra s'engager à signer une promesse d'achat et à déposer un montant représentant 10 % du prix offert à titre de dépôt et la différence lors de la signature de l'acte de vente;

QUE le conseil municipal mandate la firme d'arpenteurs-géomètres Legault Trudeau pour réaliser les opérations cadastrales et les descriptions techniques, si nécessaire;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par l'acquéreur;

QUE le montant de la vente soit déposé dans le fonds industriel de la municipalité;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, la promesse d'achat éventuelle ainsi que tout acte relatif à la présente, incluant les quittances de créance et les actes de servitude à cet égard, le cas échéant, et soulignant les obligations inscrites dans ladite promesse d'achat, à intervenir devant M^e Marc-André Philie, notaire, ainsi que toutes les clauses standards incluant les critères de construction écologique applicables à cette zone, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2012-09-463

NOMINATION AU POSTE DE COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE, BIBLIOTHÈQUE ARMAND-FRAPPIER, AU SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'une commis à la bibliothèque à temps partiel, bibliothèque Armand-Frappier, au Service récréatif et communautaire, à la suite du départ de M^{me} Johanne Melançon;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M^{me} Karine Dagenais au poste de commis à la bibliothèque à temps partiel, bibliothèque Armand-Frappier, au Service récréatif et communautaire;

QUE la date de nomination et d'affectation de M^{me} Dagenais à ce poste soit prévue à compter du ou vers le 24 septembre 2012;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M^{me} Dagenais soient celles prévues à la convention collective du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

2012-09-464 NOMINATION AU POSTE DE JOURNALIER AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un journalier au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Yvan Loiseau au poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics, et ce, conditionnellement à l'obtention d'un rapport médical du médecin spécialiste traitant confirmant qu'il est apte à accomplir les tâches de journalier sans restriction;

QUE la date d'affectation de M. Loiseau à ce poste est à déterminer selon la réception du rapport médical et des besoins de l'usine de filtration et de l'unité des Travaux publics;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Loiseau soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

2012-09-465 NOMINATION D'UN PROCUREUR POUR L'ARBITRAGE DES GRIEFS 2012-05 ET 2012-06 DÉPOSÉS PAR LE SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION LOCALE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

VU la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines relative à la nomination d'un procureur afin de représenter les intérêts de la municipalité lors de l'arbitrage de deux griefs déposés par le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de M^e Gérard Caisse, avocat de la firme Bélanger Sauvé, afin d'agir à titre de procureur patronal et de représenter les intérêts de la municipalité lors de l'arbitrage des griefs 2012-05 et 2012-06 déposés par le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2012-09-466 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LA PÉRIODE DU 16 AOÛT AU 7 SEPTEMBRE 2012

VU le dépôt devant ce conseil du rapport relatif à l'embauche et au départ de personnel au cours de la période du 16 août au 7 septembre 2012;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans le rapport déposé au mois de septembre 2012 relatif à l'embauche et au départ de personnel au cours de la période du 16 août au 7 septembre 2012.

ADOPTÉ

2012-09-467 CESSION D'UNE SERVITUDE SUR LES PARTIES DE LOTS 3 247 370, 3 247 368, 4 574 405 ET 4 573 022 SITUÉS DANS LE SECTEUR DE LA RUE NOTRE-DAME EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO

ATTENDU QUE dans le cadre de la réalisation des réseaux d'infrastructures de la rue Notre-Dame pour l'implantation du magasin IGA, la Société en commandite Gaz Métro a procédé à l'installation d'une ligne de gaz;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accorder une servitude à cette entreprise sur les parties de lots 3 247 370, 3 247 368, 4 574 405 et 4 573 022 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

VU la recommandation du directeur du Service du greffe et greffier relative à la cession d'une servitude sur lesdits lots à la Société en commandite Gaz Métro;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield cède, à titre gratuit, à la Société en commandite Gaz Métro une servitude de 3 mètres sur les parties de lots 3 247 370, 3 247 368, 4 574 405 et 4 573 022 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour le maintien d'une ligne de transport de gaz au sud de la rue Notre-Dame, tel qu'apparaissant au plan préparé par la firme d'arpenteurs-géomètres Legault Trudeau, minute 11496, daté du 30 juin 2012;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par la Société en commandite Gaz Métro;

QUE cette servitude est consentie conditionnellement à la remise en état des lieux de l'emprise de rue par la Société en commandite Gaz Métro dans le cas où cette entreprise y effectuerait des travaux;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte relatif à la présente à intervenir devant M^e Luc Paquette, notaire, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

LECTURE DE LA LETTRE DE RÉPONSE DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE RELATIVE À UNE PLAINTÉ CONCERNANT LE RÈGLEMENT 207 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2011

Le maire fait lecture au conseil municipal de la lettre que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a adressée au directeur général relativement à une plainte concernant le Règlement 207 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2011.

2012-09-468 APPROBATION DE LA LISTE DE COMPTES NUMÉRO 167 TOTALISANT 7 275 248,56 \$ ET DE LA LISTE DE CHÈQUES ANNULÉS NUMÉRO 46

La liste des comptes numéro 167 et la liste des chèques annulés numéro 46 sont déposées devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les comptes inscrits à la liste numéro 167 totalisant 7 275 248,56 \$ et les chèques annulés inscrits à la liste numéro 46 et autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

2012-09-469 APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

VU la recommandation de la coordonnatrice aux dépenses au Service des finances et de l'informatique requérant du conseil municipal l'approbation des critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels qui permettront d'octroyer un contrat à un cabinet de comptables pour l'audit des états financiers;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield entérine les recommandations émises au rapport de la coordonnatrice aux dépenses au Service des finances et de l'informatique daté du 31 août 2012 et approuve les critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels ainsi que leur pointage respectif énumérés audit rapport dans le cadre de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat à un cabinet de comptables pour l'audit des états financiers, pour une période de trois (3) ans.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 10 SEPTEMBRE 2012

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le rapport budgétaire au 10 septembre 2012 est déposé devant ce conseil.

2012-09-470 AUTORISATIONS DIVERSES AU COMITÉ LOGEMENT DE VALLEYFIELD POUR LA NUIT DES SANS-ABRIS

ATTENDU QUE depuis 1989, chaque automne se tient simultanément dans plusieurs villes au Québec, une activité dans le cadre d'une « nuit des sans-abris »;

ATTENDU QUE cette activité organisée par le Comité logement Valleyfield en est à sa huitième édition à Salaberry-de-Valleyfield et est entourée des mesures de sécurité nécessaires;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le Comité logement de Valleyfield à tenir une activité dans le cadre d'une « nuit des sans-abris » au parc Delpha-Sauvé, à compter de 18 h le 19 octobre 2012 jusqu'à 6 h le 20 octobre 2012;

QUE la Ville autorise le Comité logement de Valleyfield à diffuser de la musique (style chansonnier) dans le parc Delpha-Sauvé jusqu'à 23 h le 19 octobre 2012;

QUE la Ville accorde au Comité logement de Valleyfield une aide financière de 1 000 \$ et une aide en soutien technique et logistique de 1 500 \$ en vue d'assurer la tenue de cette activité;

QUE ledit organisme fournisse une copie de preuve d'assurance responsabilité pour la tenue de l'évènement sur laquelle il soit fait mention que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est ajoutée comme assuré additionnel.

ADOPTÉ

2012-09-471 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU TAXIBUS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield détient deux postes réservés pour des employés ou anciens employés de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire de nommer un représentant de la municipalité au conseil d'administration de l'organisme Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Pierre Carry, ancien employé au Service récréatif et communautaire et maintenant retraité, au conseil d'administration de l'organisme Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2012-09-472 OCTROI D'UNE BOURSE À FRANÇOIS MARCEAU À TITRE DE SOUTIEN FINANCIER À L'ÉLITE SPORTIVE

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à l'octroi d'une bourse dans le cadre du soutien financier à l'élite sportive;

ATTENDU QUE François Marceau, athlète sportif dans la discipline du duathlon, satisfait aux exigences d'admissibilité de la politique de soutien financier à l'élite sportive;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield octroie à l'athlète sportif François Marceau, dans la discipline du duathlon, une bourse de 1 000 \$ à titre de soutien financier à l'élite sportive dans le cadre de sa participation au Championnat du monde de triathlon qui se tiendra à Nancy en France, du 18 au 23 septembre 2012.

ADOPTÉ

2012-09-473 OCTROI D'UNE BOURSE À PHILIPPE POIRIER À TITRE DE SOUTIEN FINANCIER À L'ÉLITE SPORTIVE

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à l'octroi d'une bourse dans le cadre du soutien financier à l'élite sportive;

ATTENDU QUE Philippe Poirier, athlète sportif dans la discipline de karaté, satisfait aux exigences d'admissibilité de la politique de soutien financier à l'élite sportive;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvée,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield octroie à l'athlète sportif Philippe Poirier, dans la discipline de karaté, une bourse de 500 \$ à titre de soutien financier à l'élite sportive dans le cadre de sa participation au Championnat mondial de la WKA (karaté) qui se tiendra à Orlando en Floride, du 21 au 29 septembre 2012.

ADOPTÉ

**2012-09-474 APPROBATION DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE
ADDITIONNELS DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT ROUTIER DU
BOULEVARD MGR-LANGLOIS, DU PARC D'AFFAIRES ARTHUR-MIRON ET DE
RUES ADJACENTES**

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie relative à l'approbation de services professionnels d'ingénierie additionnels dans le cadre du contrat octroyé à la firme d'ingénieurs spécialisés en circulation Génius conseil inc. pour le réaménagement routier du boulevard Mgr-Langlois, entre le pont Mgr-Langlois et la rue Grande-Île, du parc d'affaires Arthur-Miron et de rues adjacentes;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les services professionnels d'ingénierie additionnels dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2010-ING-29 octroyée à la firme d'ingénieurs spécialisés en circulation Génius conseil inc. pour le réaménagement routier du boulevard Mgr-Langlois, entre le pont Mgr-Langlois et la rue Grande-Île, du parc d'affaires Arthur-Miron et de rues adjacentes, soit l'analyse d'un scénario supplémentaire de réaménagement routier du carrefour boulevard Mgr-Langlois et boulevard Bord-de-l'Eau, de même qu'une modification du tracé de rue proposé dans le parc d'affaires Arthur-Miron, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par le directeur du Service de l'ingénierie, pour la somme forfaitaire de 13 161,10 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ

**2012-09-475 APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS DANS LE CADRE DES TRAVAUX
DE RÉAMÉNAGEMENT DES RUES VICTORIA, VICTORIA EST, HÉBERT ET
ALPHONSE-DESJARDINS ET D'AMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN CANAL DE
BEAUHARNOIS**

VU la recommandation du coordonnateur au Service de l'ingénierie relative à l'approbation de travaux additionnels dans le cadre du contrat octroyé à la compagnie Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour des travaux de réaménagement des rues Victoria, Victoria Est, Hébert et Alphonse-Desjardins et d'aménagement de l'Ancien canal de Beauharnois;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les travaux additionnels dans le cadre de l'appel d'offres 2012-09 octroyé à la compagnie Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour le réaménagement des rues Victoria, Victoria Est, Hébert et Alphonse-Desjardins et l'aménagement de l'Ancien canal de Beauharnois, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par le coordonnateur au Service de l'ingénierie, pour la somme de 103 135,82 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ

2012-09-476 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION ET/OU ENTENTE DE CONTRIBUTION AVEC HYDRO-QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DE L'ÉCOPARC INDUSTRIEL DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'autoriser la signature des documents relatifs aux conventions et ententes de contribution entre la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et Hydro-Québec afin de réaliser l'enfouissement des fils pour une certaine portion et d'implanter des poteaux de béton dans l'autre portion, permettant ainsi l'alimentation de tout l'Écoparc, dans le cadre du projet de construction des infrastructures municipales de l'Écoparc industriel de Salaberry-de-Valleyfield (parc industriel 30/530);

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le directeur du Service de l'ingénierie, M. Jacques F. Duval, ingénieur, à signer, pour et au nom de la municipalité, toute convention et/ou entente de contribution avec Hydro-Québec dans le cadre du projet de construction des infrastructures municipales de l'Écoparc industriel de Salaberry-de-Valleyfield, et ce, au coût estimé à 973 409,26 \$.

ADOPTÉ

2012-09-477 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DANS LE CADRE DU VOLET 1.5 DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS POUR LES PROJETS DE RÉNOVATION DE CONDUITES DES RUES SALABERRY, SAINT-THOMAS ET NICHOLSON ET DU BOULEVARD DU HAVRE

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a pris connaissance du guide sur les règles et normes du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités* (PIQM);

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désire présenter des demandes d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour les projets de remplacement/réhabilitation des conduites des rues Salaberry, Saint-Thomas et Nicholson et du boulevard du Havre;

ATTENDU QUE la municipalité a réalisé les mesures prévues dans le cadre de la *Stratégie d'économie d'eau potable*;

VU la recommandation du coordonnateur au Service de l'ingénierie requérant du conseil municipal l'autorisation de présenter des demandes d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités* (PIQM) pour les projets de remplacement/réhabilitation des conduites des rues Salaberry, Saint-Thomas et Nicholson et du boulevard du Havre;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la présentation de demandes d'aide financière dans le cadre du volet 1.5 du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités* (PIQM) relativement aux projets de remplacement/réhabilitation des conduites des rues Salaberry, Saint-Thomas et Nicholson et du boulevard du Havre;

2012-09-479 APPEL D'OFFRES 2012-30 : TRAVAUX DE DRAINAGE AU PARC DELPHA-SAUVÉ

À la suite de l'appel d'offres 2012-30 relatif aux travaux de drainage au parc Delpha-Sauvé, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Roxboro Excavation inc.	318 828,01 \$
Excavation Bergevin & Laberge inc.	325 872,31 \$
Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)	397 641,03 \$
Ali Excavation inc.	497 986,10 \$
Les Pavages Ultra inc.	594 904,16 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie, à la suite de l'analyse effectuée par la firme d'ingénieurs Les Services exp inc., d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Roxboro Excavation inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Roxboro Excavation inc. un contrat pour des travaux de drainage et gazonnement du parc Delpha-Sauvé, pour la somme de 318 828,01 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2012-30;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2012-09-480 INVITATION À SOUMISSIONNER 2012-ING-23 : FOURNITURE DE VÉGÉTAUX POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES RUES VICTORIA, VICTORIA EST, HÉBERT ET ALPHONSE-DESJARDINS ET L'AMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN CANAL DE BEAUHARNOIS

À la suite de l'invitation à soumissionner 2012-ING-23 relative à la fourniture de végétaux pour le réaménagement des rues Victoria, Victoria Est, Hébert et Alphonse-Desjardins et l'aménagement de l'Ancien canal de Beauharnois, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Pépinières Y. Yvon Auclair et fils enr.	51 583,30 \$
Centre Jardin Brisson inc.	83 149,62 \$

VU la recommandation du coordonnateur au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Pépinières Y. Yvon Auclair et fils enr.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à l'entreprise Pépinières Y. Yvon Auclair et fils enr. un contrat pour la fourniture de végétaux pour le réaménagement des rues Victoria, Victoria Est, Hébert et Alphonse-Desjardins et l'aménagement de l'Ancien canal de Beauharnois, pour la somme de 51 583,30 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2012-ING-23;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2012-09-481 INVITATION À SOUMISSIONNER 2012-ING-24 : PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU BOULEVARD MGR-LANGLAIS ET DE LA RUE LYRETTE

À la suite de l'invitation à soumissionner 2012-ING-24 relative au prolongement du réseau d'aqueduc du boulevard Mgr-Langlois et de la rue Lyrette, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Les Pavages Théorêt inc.	56 994,82 \$
Gérald Théorêt inc.	80 132,75 \$
F. Duval Excavation inc.	99 683,33 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Les Pavages Théorêt inc., et d'approuver la facturation au promoteur d'un hôpital vétérinaire sur le boulevard Mgr-Langlois pour un montant de 43 071,50 \$, taxes en sus, et de ces travaux, un montant de 6 500 \$, taxes en sus, est prévu pour l'installation d'une chambre de compteur sur le réseau d'aqueduc, montant devant être assumé par la Ville;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse, appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon, et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Les Pavages Théorêt inc. un contrat pour le prolongement du réseau d'aqueduc du boulevard Mgr-Langlois et de la rue Lyrette, pour la somme de 56 994,82 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2012-ING-24;

QUE la Ville autorise l'installation d'une chambre de compteur sur le réseau d'aqueduc, dont une somme de 6 500 \$, taxes en sus, devra être assumée par la Ville et que la part assumée par le promoteur du projet de construction d'un hôpital vétérinaire sur le boulevard Mgr-Langlois s'élève à 43 071,50 \$, taxes en sus;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2012-09-482 INVITATION À SOUMISSIONNER 2012-SRC-25 : CONCIERGERIE DE L'ÉDIFICE JACQUES-VIAU

À la suite de l'invitation à soumissionner 2012-SRC-25 relative à la conciergerie de l'édifice Jacques-Viau, pour une période de trois (3) ans, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Les Services d'Entretien Valpro inc.	68 295,15 \$
Service D'entretien S.L.D. inc.	108 306,45 \$

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Les Services d'Entretien Valpro inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Les Services d'entretien Valpro inc. un contrat pour la conciergerie de l'édifice Jacques-Viau, pour une période de trois (3) années, soit du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2015, la deuxième année et la troisième année du contrat étant optionnelles si l'entrepreneur a satisfait aux exigences du contrat, pour la somme globale de 68 295,15 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2012-SRC-25.

ADOPTÉ

2012-09-483 INVITATION À SOUMISSIONNER 2012-SRC-26 : CONCIERGERIE DU CENTRE GARNEAU

À la suite de l'invitation à soumissionner 2012-SRC-26 relative à la conciergerie du centre Garneau, pour une période de trois (3) ans, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Les Services d'Entretien Valpro inc.	56 912,63 \$
Service D'entretien S.L.D. inc.	76 918,28 \$
Mlle Nettoie-Tout	100 718,10 \$

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Les Services d'Entretien Valpro inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Les Services d'Entretien Valpro inc. un contrat pour la conciergerie du centre Garneau, pour une période de trois (3) années, soit du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2015, la deuxième année et la troisième année du contrat étant optionnelles si l'entrepreneur a satisfait aux exigences du contrat, pour la somme globale de 56 912,63 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2012-SRC-26.

ADOPTÉ

2012-09-484 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 243 POUR AUTORISER LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES EXIGIBLES DE PROMOTEURS CONCERNANT UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL D'UNE PARTIE DU SECTEUR DU BOULEVARD MGR LANGLOIS

ATTENDU QU'une copie du Règlement 243 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 243 pour autoriser la conclusion d'une convention relative aux garanties exigibles de promoteurs concernant un projet de développement commercial d'une partie du secteur du boulevard Mgr-Langlois.

ADOPTÉ

2012-09-485 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 246 DÉCRÉTANT LA CONSTRUCTION DU POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AINSI QU'UN EMPRUNT DE 10 361 234 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

ATTENDU QU'une copie du Règlement 246 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 246 décrétant la construction du poste de la Sûreté du Québec ainsi qu'un emprunt de 10 361 234 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

A-2012-09-026 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 148 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME AFIN D'Y ANNEXER UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU SECTEUR SAINT-EUGÈNE

Avis est donné par M. le conseiller Robert Savard qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 148 concernant le plan d'urbanisme afin d'y annexer un programme particulier d'urbanisme du secteur Saint-Eugène.

2012-09-486 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 148-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 148 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME AFIN D'Y ANNEXER LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU SECTEUR SAINT-EUGÈNE

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 148-02 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le projet de règlement 148-02 modifiant le Règlement 148 concernant le plan d'urbanisme afin d'y annexer le programme particulier d'urbanisme du secteur Saint-Eugène.

ADOPTÉ

2012-09-487 AUTORISATION DE DÉPENSES AU CONSEILLER ROBERT SAVARD AFIN D'ASSISTER À UNE FORMATION SUR LA DIRECTION GÉNÉRALE D'UNE MUNICIPALITÉ

VU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001);

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise M. le conseiller Robert Savard à assister à une formation sur la direction générale d'une municipalité qui se tiendra les 8 et 9 novembre 2012 à Vaudreuil-Dorion;

QUE les dépenses afférentes à ces rencontres soient assumées par la municipalité jusqu'à concurrence d'un montant de 534,63 \$, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Deux (2) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette deuxième période de questions :

- Demande d'information sur le point 10.4 de l'ordre du jour relatif aux demandes d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour les projets de rénovation de conduites des rues Salaberry, Saint-Thomas et Nicholson et du boulevard du Havre à l'effet de savoir si les travaux prévus à ces fins seront réalisés en 2013.
- Demande d'information relative à l'implantation de toilettes réservées pour les dames dans le parc Delpha-Sauvé.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

2012-09-488 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 11, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance ordinaire du 18 septembre 2012.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier